

Monsieur

Votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement relatif à l'opération suivante :

**Protection d'un pipeline sur la rivière l'Autruche à
CHEVREMONT (90340)**

a été enregistré au guichet unique numérique de la Police de l'Eau sous le code AIOT n° 0100015724 à la date du 02 mars 2023.

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration et compte tenu des compléments apportés en date du 23/06/2023, vous êtes autorisé à effectuer les travaux dès réception de ce courrier.

Toutefois , vous devrez vous conformer aux prescriptions ci-dessous :

- Une pêche électrique de sauvegarde sera effectuée avant toute mise en assec du cours d'eau (contact@fed-peche90.fr).
- Un bassin de rétention correctement dimensionné filtrera les eaux chargées en matières en suspension (MES) avant rejet.
- Les engins de chantier sont susceptibles d'être soumis au vol de carburants. Aussi, une grande prudence devra être observée quant au lieu de leur remisage hors période de travaux.
- Vous nous informerez au plus tôt des dates d'intervention. Vous nous fournirez le planning des travaux et des réunions de chantier. La DDT90 sera destinataire des comptes rendu relatifs à ces réunions.

**Monsieur Stéphane BEARD
TRAPIL ODC HSE LIGNE
22 bis, route de Demigny
CS 30081
71103 CHAMPFORGEUIL**

Le service de police de l'eau situé à :
Direction Départemental des Territoires
Service Eau, Environnement et Forêt
Cellule Eau
8, Place de la Révolution Française
BP 605
90020 BELFORT Cedex

en charge de l'instruction de votre dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par subdélégation
La cheffe de la cellule eau du service
Eau, Environnement et Forêt

Evelyne DECKER



Copie : mairie de Chevremont

